



Chaque année, nombreux sont les jeunes âgés de 7 à 15 ans de Bastogne et des alentours à se rendre en vacances à

La Quère sous le soleil des Pyrénées dans un esprit « amitié partagée ».

Voici, dans ce document, les principales informations, les dates et les coordonnées des responsables de chaque camp. Le dossier d'inscription est accessible par téléchargement sur le site www.laquere.be

De plus amples renseignements vous seront communiqués en temps utile par les chefs des camps

Les 5 camps et leurs responsables :

Camp 1 : CANIGOU du 08 au 19 juillet enfants nés de 2008 à 2015	Alain Delaisse et Catherine Ahn 0497 36 44 80 André Cara 0498 37 60 08
Camp 2 : CATALOGNE du 17 au 28 juillet enfants nés de 2008 à 2016	François Krack 0493 57 03 83 Geoffrey Hoyaux et Adèle Weiler 0470 07 63 89 0479 31 89 36
Camp 3 MISTRAL du 26 juillet au 06 août enfants nés de 2008 à 2015	Sylvain Lockman et Isaline Krantz 0498 47 33 34 Côme Lebrun 0474 49 10 99
Camp 4 : TRAMONTANE du 04 au 15 août enfants nés de 2008 à 2016	Laurent Claude et Marie Rombaldi 0494 25 05 57 Geoffrey Cougnet et Sarah Antoine 0498 38 59 37
Camp 5 : VALLESPER Du 13 au 24 août Enfants nés de 2008 à 2015	Cédric Genon et Gaëlle Bourcy 0497 19 22 01 Arnaud Louis et Amélie Nys 0498 40 21 70

Principales conditions de participation

1. Participation obligatoire des parents à la réunion du chef de camp.
2. Tabacs, alcools et drogues interdits.
3. Un comportement social et amical est exigé.

Acompte : 100 € par enfant, obligatoire, à verser sur le nouveau compte lors de l'inscription. (BE54 1096 6394 1797) Lors du paiement, veuillez préciser dans la communication du virement le **numéro du camp ainsi que les nom et prénom de l'enfant.**

Solde : prix total moins l'acompte à payer pour le 09 juin 2023 ;

Pour tout problème, veuillez contacter l'organisateur des 5 camps.

Les frais médicaux engagés pendant le séjour devront être remboursés au chef de camp au retour contre remise de l'attestation médicale.

INSCRIPTIONS 2023

Le dossier d'inscription comprend **le bulletin d'inscription, le document à compléter, à signer et faire légaliser par la Commune, la fiche médicale.**

Un seul bulletin d'inscription par camp et par famille.

BASTOGNE-MIDI
CEUVRES DE PLEIN AIR et de VACANCES
Siège social
Lutrebois 128
6600 BASTOGNE

Organisateur des camps :
André Detaille
Rue des Chasseurs Ardennais 22
6600 BASTOGNE
0496/ 124 426
NOUVEAU COMPTE !
BE54 1096 6394 1797
BIC : BKCPBEBB



La Quère 2023 Modalités d'inscription

Les parents ou responsables des enfants

sont invités à compléter le dossier d'inscription, téléchargeable sur le site www.laquere.be

Dossier = fiche d'inscription + document reprenant décisions médicales, autorisation de prises de vue, adhésion dans le cadre du RGPD, autorisation de quitter le pays+ fiche médicale.

Les dossiers complets doivent nous parvenir UNIQUEMENT en version papier (envoyé ou déposé) à l'adresse suivante : André DETAILLE rue des chasseurs Ardennais 22 6600 BASTOGNE.

Un premier bilan des inscriptions sera effectué **le jeudi 23 février 2023.**

L'acompte de 100 € par enfant sera versé sur le compte BE54 1096 6394 1797. BIC : BKCPBEBB.

Au cas où le nombre d'inscrits par camp est supérieur au nombre de places dans le car, il sera procédé à un tirage au sort le dimanche 26 février 2022 à 17h. ! **Les dossiers complets seront prioritaires.**

Après le dimanche 26 février, vous recevrez une information (par mail, téléphone ou sms) vous signifiant que l'inscription est enregistrée ou que l'enfant est en liste d'attente.

Au cas où l'inscription n'est pas enregistrée, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à un camp non complet.

Le paiement de la totalité du camp devra être versé avant le 09 juin 2023.

Ne pas oublier d'indiquer numéro du camp ainsi que les nom et prénom de l'enfant sur la communication du virement.

Nouveau compte : BE54 1096 6394 1797 Œuvres de Plein Air et de Vacances

Si le paiement n'est pas effectué avant la mi-juin au plus tard, l'inscription sera annulée au cas où il y aurait une liste d'attente pour le camp.

L'enfant est domicilié **dans** la commune de Bastogne :

375 € pour le premier et 350 € pour les suivants de la même famille (même recomposée)

L'enfant est domicilié **HORS** commune de Bastogne :

400 € pour le premier et 375 € pour les suivants de la même famille (même recomposée)

Remarques :

- 25€ en moins pour les 2^{ème}, 3^{ème} ... enfants d'une même famille
- 25 € en moins pour les enfants de la Commune de Bastogne, grâce à un subside communal.
- Notre association est assurée en responsabilité civile. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels, personnels (lunettes, gsm, ...) De plus, nous invitons chaque famille à vérifier sa propre assurance familiale au cas où son enfant occasionnerait des dommages à un tiers.